

BARÈME DES HONORAIRES D'AGENCE

- **De 1 € à 100 000 € : les frais d'agence sont de 7000 € TTC**
- **De 100 001 € à 200 000 € : les frais d'agence sont de 9 000 € TTC**
- **De 200 001 € à 250 000 € : les frais d'agence sont de 12 000 € TTC**
- **De 250 001 € à 300 000 € : les frais d'agence sont de 15 000 € TTC**
- **De 300 001 € à 350 000 € : les frais d'agence sont de 17 000 € TTC**
- **De 350 001 € à plus : les frais sont de 5 % TTC du prix net vendeur**
- **Pour les terrains à bâtir, locaux commerciaux et fonds de commerce les frais d'agence sont de 8 % du prix net vendeur**
- **Les frais d'agence pour la location ne dépassent pas 13 € du m² par parties : 10 € m² (visite, négociation, rédaction de bail) et 3 € m² (état des lieux), partagés à valeur égale entre bailleur et locataire**
- **L'estimation pour une vente ou une location est facturée 100 € TTC, elle est déduite des honoraires d'agence si le bien nous est confié**